



OCCITANIE

HÉRAULT

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION  
DE CONDUCTEUR DE TAXI

Montpellier, le 11/09/2023

LISTE DES CANDIDATS ADMIS TAXI  
Session du 04 au 07 septembre 2023

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
308550	2/2	7/10	4/5	3/3	16/20
334063	2/2	6/10	3/5	1/3	12/20
0000297992PE1	2/2	6/10	4/5	2/3	14/20
313448	2/2	6/10	3/5	3/3	14/20
0000315911PE1	2/2	7/10	2/5	1/3	12/20
326819	2/2	7/10	2/5	2/3	13/20
0000230582PE1	2/2	5/10	3/5	2/3	12/20
315440	2/2	7/10	3/5	2/3	14/20

<b>0000286616PE1</b>	2/2	7/10	3/5	2/3	<b>14/20</b>
<b>299141</b>	1,5/2	5/10	3/5	3/3	<b>12,5/20</b>
<b>339665</b>	2/2	8/10	4,5/5	3/3	<b>17,5/20</b>
<b>274119</b>	2/2	6/10	2,5/5	3/3	<b>13,5/20</b>

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.